



# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL  
 MUNICIPAL  
 Séance du 15 mai 2017

N° 2017/05/15/05

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 45  
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
 05/05/2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR
Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie-Annick GICQUEL
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme JAOUANNET Evelyne	Mme Carine KUROWSKA		

<u>Absents</u>	Mme Marie AGEZ qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Georges GUYARD qui donne pouvoir à Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marie-Françoise ROGER qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Olivier MARAIS absent
M. Jean-François PROVOST absent	

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Le livre en balade »**

**Rapporteur : Laurence LOURDAIS-ROCU**

L'association « Le livre en balade » créée en décembre 2016, a pour objet de créer des bibliothèques de rue sur le territoire de la commune nouvelle, de proposer l'emprunt et le don de livres sous forme de troc, d'organiser des échanges et des animations ponctuelles autour du plaisir de la lecture. Cette association est composée d'habitants du territoire de la commune nouvelle. Il est prévu d'installer des boîtes à livre sur les trois communes historiques. La première boîte serait implantée dans la zone verte de l'étang de Saint-Aubin du Pavail.

L'association sollicite une subvention auprès de la ville de Châteaugiron au titre des frais de création (communication, petit matériel...) et de fonctionnement des futures boîtes.

Il est proposé que la ville de Châteaugiron soutienne cette initiative culturelle via le versement d'une subvention de 150 €.



Le versement de cette subvention nécessite une modification du budget présentée dans le point suivant.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2311-7,  
Vu le budget primitif « Commune » 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 avril 2017,**

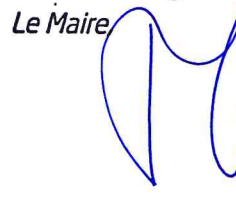

**Il est proposé au conseil municipal**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- attribue une subvention à l'association « Le livre en balade » à hauteur de 150 € pour l'année 2017.**

Pour Copie Conforme  
Le Maire  
  
Françoise GATEL  


Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....**18 MAI 2017**.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire  
  






**CHÂTEAUGIRON**  
 COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL  
 MUNICIPAL  
 Séance du 15 mai 2017**

**N° 2017/05/15/06**

*Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 45  
 Nombre de votants : 55*

*Date de convocation :  
 05/05/2017*

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<b>Présents :</b>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR
Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie-Annick GICQUEL
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLIARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme JAOUANNET Evelynne	Mme Carine KUROWSKA		

<b>Absents</b>	Mme Marie AGEZ qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Georges GUYARD qui donne pouvoir à Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marie-Françoise ROGER qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Olivier MARAIS absent
M. Jean-François PROVOST absent	

**Objet : Budget « commune » 2017- Décision modificative n°1**

**Rapporteur : Yves RENAULT**

Lors du vote du budget primitif début mars, les bases d'imposition définitives étaient inconnues. Le montant des contributions directes était estimé en fonction des bases de l'année précédente.

Ces dernières ont été transmises par la Direction Générale des Finances Publiques à la fin du mois de mars 2017 via l'état 1259.

Afin de prendre en considération la notification des bases d'imposition 2017 et des dotations, il convient à présent de modifier le budget primitif via une décision modificative.

Ainsi, le budget 2017 se décompose comme suit :

	Budget primitif	Décision Modificative n°1	Budget total 2017
Fonctionnement	9 778 909,00 €	179 160,00 €	9 958 069,00€
Investissement	6 584 788,00 €	177 750,00€	6 762 538,00€
	<b>16 363 697,00 €</b>	<b>356 910 ,00€</b>	<b>16 720 607,00€</b>

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes en annexe de la présente note (Annexe 1.6).



**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la délibération n°2017/03/06/3.2 du 6 mars 2017 portant approbation du budget primitif « Commune » 2017,**

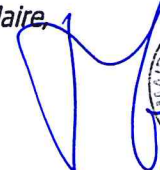

**Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 avril 2017,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**- valide la décision modificative n°1 du budget « commune » 2017.**

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
  
Françoise GATEL  


Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....18 MAI 2017.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,  
  






**CHÂTEAUGIRON**  
 COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL  
 MUNICIPAL  
 Séance du 15 mai 2017**

**N° 2017/05/15/07**

*Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 45  
 Nombre de votants : 55*

*Date de convocation :  
 05/05/2017*

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR
Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie-Annick GICQUEL
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLIARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme JAOUANNET Evelyne	Mme Carine KUROWSKA		

<u>Absents</u>	Mme Marie AGEZ qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Georges GUYARD qui donne pouvoir à Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marie-Françoise ROGER qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Olivier MARAIS absent
M. Jean-François PROVOST absent	

**Objet : Tarifs municipaux « divers » 2017 – modifications et création de tarifs**

**Rapporteur : Yves RENAULT**

**1- Modification et création des tarifs relatifs au cimetière**

L'offre de concessions proposée au cimetière de la commune historique de Châteaugiron permet aux personnes qui le souhaitent d'acquérir des concessions « adultes » de 2 m<sup>2</sup>, des concessions « enfant »

105 JAN 07



de 1 m<sup>2</sup>, des cavurnes (petits caveaux destinés à recevoir des urnes cinéraires), ~~ou encore des cases au columbarium~~ pour les personnes ayant choisi la crémation.

L'article L 2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les communes, peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières :

- Des concessions temporaires pour quinze ans au plus,
- Des concessions trentenaires,
- Des concessions cinquantenaires,
- Des concessions perpétuelles,

Sur la commune historique de Châteaugiron, les concessions sont accordées pour 10 ou 20 ans pour le columbarium ou les cavurnes.

Afin d'être en accord avec la législation, il convient de modifier les durées et les tarifs correspondants. Il est proposé d'accorder des concessions pour 10 ou 15 ans.

Par ailleurs, il est nécessaire de laisser le choix aux personnes d'une inhumation en pleine terre ou en caveau, y compris pour l'inhumation des urnes cinéraires. Les cavurnes étant des petits caveaux aménagés, il est nécessaire de permettre aux personnes qui le souhaitent d'acquérir une mini concession pour l'inhumation d'une urne en pleine terre ou pour l'aménagement d'un cavurne par le marbrier de leur choix, ceci afin de respecter la mise en concurrence.

Il est proposé de créer un tarif pour ces mini concessions pour 10 ou 15 ans afin de rester en cohérence avec les tarifs proposés pour l'inhumation des urnes cinéraires en cavurne ou au columbarium.

## 2- Création de tarifs pour le centre d'art les 3 CHA

A l'occasion de l'exposition de Pierre Gaucher présentée en début d'année 2017, des ouvrages et des petites sculptures de l'artiste étaient proposés en dépôt-vente au centre d'art. L'artiste a fait don à la commune de 14 ouvrages et 11 petites sculptures que la commune peut à présent mettre en vente.

Afin de valider ces mises en vente, il est nécessaire de créer les tarifs suivants:

- 10 euros pour l'ouvrage « ECHO » de Pierre Gaucher,
- 10 euros pour une sculpture correspondant aux chutes en acier patinable de l'œuvre *in situ* créée par Pierre Gaucher (se trouvant dans la cour du château).

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.7).

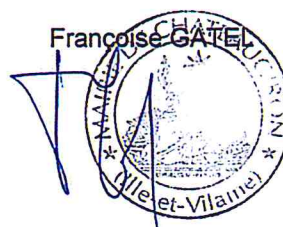
**Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2223-14,**  
**Vu les délibérations n°2016-22-12-02 du 22 décembre 2016 et n° 2017/04/03/7 du 4 avril 2017 relatives à la révision des tarifs municipaux divers pour l'année 2017,**  
**Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 avril 2017,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- valide les durées et les tarifs correspondants des concessions du cimetière de la commune historique de Châteaugiron,
- valide la création des nouveaux tarifs pour les ouvrages et sculptures en vente au centre d'art les 3 CHA,
- approuve les tarifs « divers » pour l'année 2017 applicables à compter du 15 mai 2017.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le 18 MAI 2017  
et de l'affichage ou la publication  
Le Maire,







# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2017

N° 2017/05/15/08

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 45  
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
 05/05/2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR
Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie-Annick GICQUEL
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme JAOUANNET Evelyne	Mme Carine KUROWSKA		

<u>Absents</u>	Mme Marie AGEZ qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Georges GUYARD qui donne pouvoir à Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marie-Françoise ROGER qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Olivier MARAIS absent
M. Jean-François PROVOST absent	

Objet : Tarifs « Annonceurs » pour les séances de cinéma de plein air

**Rapporteur : Magalie DOUARCHE-SALAÛN**

La seconde édition de l'opération « Ciné plein air » aura lieu en juillet 2017. 4 séances de cinéma de plein air seront organisées les 4 jeudis du mois de juillet 2017 dans la cour du Château. S'agissant d'un événement populaire, les séances sont gratuites et ouvertes à tous.

Cependant, à l'instar des encarts publicitaires dans le Magazine, il est proposé de réaliser un affichage des commerces et entreprises qui le souhaitent sous forme d'un petit film de 30 secondes avant les séances. Le nombre d'annonceurs sera limité à 4 par soir.

Il est proposé un tarif par séance, dégressif en fonction du nombre de séances choisies :

Nombre de séances	Montant par séance	Montant total
1	300 €	300 €
2	270 €	540 €
3	240 €	720 €
4	210 €	840 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire pour les annonceurs dans le cadre des séances de cinéma de plein air, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la grille tarifaire pour les annonceurs dans le cadre des séances de cinéma de plein air, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Pour Copie Conforme  
Le Maire,  
  
Françoise GATEL  


Certifié exécutoire par le maire,  
compte tenu de la réception en préfecture  
le **18 MAI 2017**  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,  
  






**CHÂTEAUGIRON**  
 COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL  
 MUNICIPAL  
 Séance du 15 mai 2017**

**N° 2017/05/15/09**

<i>Nombre de conseillers en exercice : 57</i> <i>Nombre de présents : 45</i> <i>Nombre de votants : 55</i>	<i>Date de convocation : 05/05/2017</i>
--	---

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<b><u>Présents :</u></b>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR
Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie-Annick GICQUEL
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLIARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme JAOUANNET Evelyne	Mme Carine KUROWSKA		

<b><u>Absents</u></b>	Mme Marie AGEZ qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Georges GUYARD qui donne pouvoir à Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marie-Françoise ROGER qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Olivier MARAIS absent
M. Jean-François PROVOST absent	

**Objet : Demande de subvention DRAC pour le pôle enfance jeunesse-culture de Ossé**

**Rapporteur : Joseph MÉNARD**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles dispose d'un programme de subventions pour :

- l'équipement (mobilier et matériel) accompagnant la construction, la rénovation ou l'extension des espaces d'une bibliothèque de lecture publique,
- les opérations d'informatisation et de numérisation des bibliothèques municipales ou intercommunales.

Dans le cadre de son ouverture prévue en début de l'année 2018 suite aux travaux de construction, la

surface de la médiathèque de Ossé sera agrandie par rapport aux locaux actuels. Ainsi, des acquisitions de mobilier sont à prévoir.  
De même, la médiathèque devra se doter d'un nouvel équipement informatique dans le cadre d'un cyberspace.

Le plan de financement prévisionnel lié à l'acquisition de ces équipements (mobilier, informatique) se présente comme suit :

DEPENSES EN HT		RECETTES EN HT	
Mobilier et matériel	42 000€	Subvention DRAC pour le mobilier (20%)	8 400€
Informatique	9 000€	Subvention DRAC pour l'informatisation (30%)	2 700€
		Autofinancement	39 900€
<b>TOTAL</b>	<b>51 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 000€</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide le principe d'acquisition du mobilier et des équipements informatiques pour la médiathèque de Ossé
- sollicite une subvention auprès de la DRAC pour l'équipement (mobilier et matériel) consécutive à une construction
- sollicite une subvention auprès de la DRAC pour les opérations d'informatisation et de numérisation des bibliothèques municipales

Pour Copie Conforme  
Le Maire  
  
Françoise GATEL  


Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....**18 MAI 2017**.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,  
  






# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2017

N° 2017/05/15/10

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 45  
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
 05/05/2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>			
	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR
Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie-Annick GICQUEL
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme JAOUANNET Evelyne	Mme Carine KUROWSKA		

<u>Absents</u>	
	Mme Marie AGEZ qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Georges GUYARD qui donne pouvoir à Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marie-Françoise ROGER qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Olivier MARAIS absent
M. Jean-François PROVOST absent	

**Objet : Garantie d'emprunt à l'OGEC de l'école Saint-Pascal de Ossé**

**Rapporteur : Denis GATEL**

Par courrier en date du 12 avril 2017, le président de l'OGEC de l'école privée Saint-Pascal de Ossé a sollicité la commune pour garantir à hauteur de 50% un emprunt de 250 000€ (soit 125 000€).

En effet, l'OGEC engage des travaux afin de rénover et agrandir le bâtiment principal de l'établissement. Ces travaux sont nécessaires pour agrandir les espaces de classes et de construire un nouveau préau. Ils permettront également la modernisation des espaces et l'amélioration des conditions de travail des élèves et enseignants.

Le montant global de ce projet est d'environ 311 000€, nécessitant le recours à l'emprunt pour 250 000€.

Ce financement a été accordé par le prêteur Crédit Agricole pour une durée de 20 ans au taux de 2,56%. Afin de valider le dossier de prêt, le prêteur souhaite que la commune se porte garante à hauteur de 50% du montant soit 125 000€.

La commune respectant les obligations légales du Code général des collectivités territoriales en matière de garantie d'emprunt (notamment le montant total des annuités déjà garanties à échoir au cours de l'exercice qui ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement, le taux actuel étant de 15,08% ...), elle peut accepter la demande de garantie d'emprunt de l'OGEC de l'école Saint-Pascal.

**Vu les articles L2252-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 avril 2017,**

**Après en avoir délibéré, à 54 voix pour, et une abstention (Madame Carine KUROWSKA), le  
Conseil municipal :**

- donne son accord sur la garantie d'emprunt sollicitée par l'OGEC à hauteur de 50%,
- autorise Madame Le Maire à signer le contrat et les pièces relatifs à cette garantie d'emprunt.

Pour Copie Conforme  
Le Maire,  
  
Françoise GATEL  


Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le...**18 MAI 2017**.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,  
  






**CHÂTEAUGIRON**  
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAYSAN

VILLE DE CHATEAUGIRON

# BUDGET 2017

D.M. n° 1

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....**18 MAI 2017**.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



15 mai 2017

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES	DEPENSES	BP 2017	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
011	Charges à caractère général	0,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €
6236	Catalogues et imprimés	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
6238	Divers publications et relations publiques	0,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
65	Autres charges de gestion	0,00 €	150,00 €	150,00 €
6574	Subvention à l'association "Le livre en balade"	0,00 €	150,00 €	150,00 €
	Sous-total dépenses de fonctionnement		5 950,00 €	
023	Virement en section d'investissement	2 335 802,71 €	173 210,00 €	2 509 012,71 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 335 802,71 €</b>	<b>179 160,00 €</b>	<b>2 514 962,71 €</b>

COMPTES	RECETTES	BP 2017	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
73	Impôts et taxes	3 387 614,00 €	38 603,00 €	3 426 217,00 €
73111	Produit des contributions directes	3 387 614,00 €	38 603,00 €	3 426 217,00 €
74	Dotations et participations	1 224 494,00 €	140 557,00 €	1 365 051,00 €
7411	Dotation forfaitaire	827 065,00 €	68 285,00 €	895 350,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	397 429,00 €	72 272,00 €	469 701,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 612 108,00 €</b>	<b>179 160,00 €</b>	<b>4 791 268,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES	DEPENSES	BP 2017	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
20	Immobilisations incorporelles	2 200,00 €	-2 200,00 €	0,00 €
2051	Concession et Logiciel	2 200,00 €	-2 200,00 €	0,00 €
21	Acquisitions	0,00 €	167 950,00 €	167 950,00 €
2115	Acquisition terrain bâti	0,00 €	165 500,00 €	165 500,00 €
2188	Autres immobilisation, matériels	0,00 €	2 450,00 €	2 450,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
2313	Constructions et travaux	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
16	OPERATIONS	0,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €
2313	Réhabilitation de la médiathèque Constructions et travaux	0,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>177 750,00 €</b>	<b>179 950,00 €</b>

COMPTES	RECETTES	BP 2017	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
021	Virement de la section de fonctionnement	2 335 802,71 €	173 210,00 €	2 509 012,71 €
13	Subventions Communauté de communes	13 519,00 €	0,00 €	13 519,00 €
13251	Fonds de concours libre Saint-Aubin (voirie)	13 519,00 €	-13 519,00 €	0,00 €
13251	Fonds de concours libre Saint-Aubin (aire multi-sport)	0,00 €	13 519,00 €	13 519,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	44 284,95 €	4 540,00 €	48 824,95 €
1641	Emprunts	44 284,95 €	4 540,00 €	48 824,95 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 393 606,66 €</b>	<b>177 750,00 €</b>	<b>2 571 356,66 €</b>





**CHÂTEAUGIRON**  
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSE ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

**TARIFS MUNICIPAUX**  
en vigueur à compter du 15 mai 2017  
DCM du 15 mai 2017

Certifié exécutoire par le maire  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le **18 MAI 2017**  
et de l'affichage ou la publication  
*Le Maire,*



NATURE DU TARIF		2017
<b>VENTE DE BOIS</b>	La corde	134,00 €
<b>VENTE DE FOIN</b>	La botte	30,00 €
<b>CONCESSION DANS LES CIMETIERES</b>	Emplacement adulte (2m <sup>2</sup> )	
	15 ans	121,00 €
	30 ans	242,00 €
	Emplacement enfant de moins de 7 ans (1m <sup>2</sup> )	
	15 ans	61,00 €
	30 ans	121,00 €
	Emplacement mini concession pour urne cinéraire (1 m <sup>2</sup> )	
10 ans	40,00 €	
15 ans	61,00 €	
<b>COLUMBARIUM</b>	Case	
	10 ans	101,00 €
	15 ans	152,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	15,00 €
	Soliflore	66,00 €
<b>CAVURNE</b>	Plaque	67,00 €
	10 ans	101,00 €
	15 ans	152,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	15,00 €
<b>CREUSAGE DES FOSSES DANS LES CIMETIERES</b>	FOSSE de 1,50 m	100,00 €
	FOSSE de 2,00 m	149,00 €
	FOSSE pour enfant de moins de 7 ans	54,00 €
<b>VACATIONS FUNERAIRES</b>	Pose de scellés	25,00 €
<b>LOCATION DU CAVEAU PROVISOIRE</b>	Forfait de 0 à 6 mois	31,00 €
<b>DROIT DE PLACE</b>	Camions de déballage (semi-remorque)	28,00 €
	Droit fixe	2,45 €
	+ redevance au mètre linéaire	0,45 €
	Borne fixe électrique par jour/utilisateur	1,65 €
	Cirque <200m <sup>2</sup> + branchement-par jour de spectacle	13,60 € + 9,10 €
	Cirque >200m <sup>2</sup> + branchement-par jour de spectacle	27,00 € + 17,70 €
	Stationnement gens du voyage / caravane / jour	3,10 €
<b>TERRASSES DE CAFES</b>	Le mètre carré par saison du 01/04 au 15/10 -Zone A	10,00 €
	La place de stationnement - saison du 15/04 au 15/10	60,00 €
	Le mètre carré à l'année - Zone A	17,00 €
	La place de stationnement à l'année	120,00 €
<b>GITE D'ETAPE</b>	Nuitée par personne (12h - 12h)	10,20 €
	De 12h à 14h	3,70 €
	De 10h à 16h	6,70 €
	1/2 tarif pour groupe d'au moins 10 mineurs	
	Hébergement du cheval	
	Sous couvert	7,00 €
	En prairie	3,00 €
Panier de bois supplémentaire pour feu dans cheminée	3,00 €	
<b>DISQUE DE STATIONNEMENT</b>	L'unité	1,00 €
<b>PHOTOCOPIES</b>	Dans le cadre de la communicabilité des documents administratifs :	
	Copie simple A4 NB	0,15 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4	0,25 €
	Copie recto-verso A3	0,50 €
	Copies couleurs = tarifs ci-dessus multipliés par 5	
	CD-rom	2,75 €
	Autres copies :	
	Copie simple A4 NB par page	0,25 €
	Copie simple format A3 par page	0,50 €
	Copies couleur = tarifs ci-dessus multipliés par 5	
	Copie A4 NB aux associations castelgironnaises au-delà du contingent gratuit	0,15 €
CD-rom	10,00 €	
<b>LOCATION DE MATERIEL</b>	Urne ou isoloir - l'unité, par semaine	25,00 €
	Vitrine- l'unité, par semaine	26,00 €
	Caution pour une urne	100,00 €
	Caution pour le vidéoprojecteur ou la sonorisation	500,00 €
<b>LOCATION TABLES ET CHAISES</b>	Jusqu'à 5 tables et 20 chaises pour 3 jours	29,00 €
	Au dessus	
	par table supplémentaire	2,85 €
	par lot de 4 chaises supplémentaires	2,85 €
	Caution par réservation	100,00 €

Envoyé en préfecture le 17/05/2017

Reçu en préfecture le 17/05/2017

Affiché le

<b>LOCATION DE BARRIERES</b>	Ass locales et communes de la CCPC et du Canton Autres : par barrière, avec un minimum de 20 barrières	ID : 035-200064483-20170515-2017_Gratiif	7-DE
			0,70 €
<b>LOCATION DE PODIUM</b>	Associations locales		Gratuit
	Communes de la CCPC et du Canton		118,00 €
	Caution		150,00 €
<b>CLEFS POUR ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	Les trois premières		Gratuit
	Clé supplémentaire		36,00 €
<b>TRANSPONDEUR/BADGES</b> tarif de location du 1er septembre au 5 juillet	5 premiers badges		Gratuit
	5 badges suivants (du 6 ème au 10 ème)- par an et par badge		2,55 €
	10 badges suivants (du 11 ème au 20 ème)- par an et par badge		5,00 €
	Badges suivants (à partir du 21 ème)-par an et par badge		10,00 €
	Facturation non restitution badge		53,00 €
<b>COLLECTE DES DECHETS VERTS</b>	Forfait par collecte réservée aux personnes âgées et handicapées		9,00 €
<b>TAILLES DE HAIES, ELAGAGES</b>			
<b>CONTENEURS des déchets ménagers sur le domaine public en dehors des jours de collecte</b>	Pénalité par jour		25,00 €
<b>LIVRES</b>	CHATEAUGIRON - Editions APOGEE		7,50 €
	HISTOIRE DE CHATEAUGIRON		
	. LEGOUX-MERIL		6,00 €
	. de MAUNY		14,00 €
	. Les 2 volumes		19,00 €
	PEINTRES TCHEQUES		12,00 €
	CARNETS DE VOYAGES PEINTRES RUSSES -édition Ouest France		20,00 €
	PEINTRES JAPONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE		12,00 €
	CHEKEPA EN BRETAGNE-édition Petites Cités de Caractère		6,00 €
	POCHETTES PETITES CITES DE CARACTERE		1,50 €
	BALADE AU PAYS "LA VALLEE DE LA SEICHE"		7,50 €
	VILLE DE BRETAGNE, PATRIMOINE ET HISTOIRE		45,00 €
	INTUITIONS PHOTOGRAPHIQUES - G.DUSSAUD		20,00 €
	LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CHATEAUGIRON RESTAUREE ET REVELEE		5,00 €
	ECHO- PIERRE GAUCHER		10,00 €
	CASTELGIRONNAIS SPECIAUX		4,50 €
<b>CENTRE D'ART LES 3 CHA</b>	Affiche d'exposition (l'unité)		2,00 €
	Cartes postales (le lot de 6)		5,00 €
	Sac en coton/cabas (l'unité)		6,00 €
	Que sais-je ? L'art contemporain d'Anne Cauquelin		9,00 €
	Que sais-je ? L'art médiéval de Xavier Barral I Altet		9,00 €
	Carnet de notes grand format 14.8x21cm (l'unité-2 modèles chapelle)		4,00 €
	Carnet de notes petit format 10.5x15cm (l'unité-4 modèles 4 expositions)		3,00 €
	Sculpture de Pierre Gaucher- Chute de l'ouvrage in situ (l'unité)		10,00 €
<b>MILLENAIRE</b>	L'unité		15,00 €
<b>Oriflamme</b>	Le lot de 2		28,00 €
<b>Timbre-poste</b>	L'unité		0,73 €
<b>Tee-shirt</b>	L'unité		5,00 €
<b>DVD film</b>	L'unité		10,00 €
<b>DVD film</b>	"Un millénaire peut en cacher un autre"		12,00 €
<b>PRISE EN CHARGE DES</b>	Forfait de prise en charge		67,00 €
<b>CHIENS ERRANTS</b>	Frais d'hébergement par jour		16,00 €
<b>PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	Par logement		595,00 €